



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr)  
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



**COMPTE RENDU DE REUNION DE PRESENTATION NATURA2000  
SITE FR8201658 – EYRIEUX MEDIAN**

**SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX**

**LE 26 JANVIER 2012**

PERSONNES PRESENTES

M. CHOUTEAU (Président du COPIL du site FR8201658), M. CHEVALIER (animateur du site FR8201658), M. VALLA (vice-président du syndicat Eyrieux Clair), M. DARNAUD (Président de l'association BEED), M. SARZIER (CNR Valence), M ; RENE (ACCA de St Vincent-de-Durfort), M. FUMAT (Habitant de St FORTUNAT), Mme BEAUMES (CDRP 07) et M. DEBARD (CDRP et CD Cyclo)

PERSONNES EXCUSEES

M. BERGER (président du SMEC), Mme BAROUILLET (DDT26), Mme PORTIER (LPO26), DREAL Rhône Alpes, M. BARBE (ACCA SILHAC), le CREN, et M. le sous-préfet J.M. THOMAS

OBJET DE LA REUNION :

La réunion avait pour objet :

- La présentation du président du COPIL du site, de la structure animatrice et de l'animateur
- La présentation de la démarche Natura2000
- La présentation du site FR8201658
- La présentation de la mise en œuvre de l'animation du site
- Partager, échanger suite aux présentations faites préalablement

DEROULEMENT DE LA REUNION

M. CHOUTEAU ouvre la séance en se présentant et présentant le syndicat Eyrieux Clair au travers de son organisation et de ses missions. Il fait ressortir la cohérence entre la mission qui est celle de la compétence rivière portée par le syndicat et celle de la démarche Natura2000, notamment au travers de la complémentarité et de la logique de gestion de l'eau et de la biodiversité.

Cette introduction faite, M. CHOUTEAU donne la main à M. CHEVALIER.

M. CHEVALIER entame la première partie de sa présentation qui concerne la démarche Natura2000 (ses origines, ses objectifs et ce qu'elle représente en terme de territoire et d'investissement à l'échelon européen, national et ardéchois). Cette première partie ne suscite pas de question de la part des participants, aussi M. CHEVALIER poursuit sa présentation. La seconde partie concerne le fonctionnement et la mise en œuvre de la démarche Natura2000 (DOCOB, COPIL, structure animatrice, animateur, ...)



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**



1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr)  
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>

M. DARNAUD (BEED) intervient et demande à ce qu'on lui précise la différence entre le rôle de la structure animatrice et le comité de pilotage.

M.CHEVALIER répond. La structure animatrice coordonne, organise et gère les aspects financiers, techniques et administratifs de la mise en œuvre de la démarche Natura2000, très fréquemment au travers d'un chargé de mission qu'elle recrute à cet effet. Le COPIL est un organe de suivi, il se réunit à des moments clés de la vie d'un site Natura 2000. A minima 5 fois lors de la réalisation de l'étude du DOCOB et ensuite une fois par an.

M. CHOUTEAU en profite pour rappeler le contexte dans lequel se trouvait le syndicat Eyrieux Clair (SMEC) lorsqu'il a candidaté pour devenir structure animatrice du site B6. Le SMEC, depuis le milieu des années 1990 s'est investi dans une politique de gestion de la ressource en eau et des milieux au travers d'un contrat de rivière. Actuellement, le syndicat est en fin de période inter-contrat, il devrait signer pour un nouveau contrat en fin d'année 2012 ou début d'année 2013.

Approché par les services de l'Etat en 2011 et après une réflexion en interne, il est apparu logique que le SMEC se présente pour l'animation du site B6. Cela se justifiait territorialement (31 des 33 communes concernées par le site B6 adhèrent au SMEC pour sa compétence rivière) mais aussi dans sa volonté de poursuivre ses actions de gestion de la ressource (complémentarité, mutualisation).

M.FUMAT prend la parole et exprime la difficulté de compréhension rencontrée avec la superposition de zonages et réglementations « mille-feuilles ». En effet, contrat de rivière, espaces naturels sensibles, arrêté de biotope, Parc Naturel Régional, loi sur l'eau, Natura2000, cet ensemble d'inscription de territoires faisant lieu à une réglementation, ou non, peuvent se superposer. Il est difficile de les identifier et de comprendre l'orchestration et le but de chacun de ces sites ou réglementation. De manière générale, il ressent au travers de tout cela une législation méconnue et pas toujours logique à son sens. Ancien adhérent à la fédération de pêche du Duzon, il explique son incompréhension concernant le déversement de truites arc en ciel dans des cours d'eau, plutôt que de prélever des truitelles là où elles sont surdensitaires et les relâcher dans les cours d'eau où elles sont absentes.

M.CHOUTEAU et M. CHEVALIER conviennent que pour une personne non aguerri, cet ensemble de zonages environnementaux et la réglementation induite, ne sont pas toujours évidents à comprendre. Néanmoins, chaque site à sa vocation, même si parfois des démarches peuvent se mutualiser ou se coordonner. L'objectif est en tout cas souvent proche, suivant des enjeux environnementaux identifiés, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions, ou non, pour prévenir des menaces présentes face à ces enjeux. M. CHEVALIER insiste sur l'importance qu'attache le SMEC à la concertation. L'objectif, notamment de cette réunion et de l'animation d'un site en générale, est de communiquer et sensibiliser les acteurs, collectivités, usagers aux démarches existantes, à leur fonctionnement et leur rôle.

M. DARNAUD précise qu'il est délicat de permettre de faire circuler des espèces sauvages.



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**



1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr)  
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>

M. VALLA poursuit la réflexion sur cette superposition de réglementation et site. Il reprend le terme de « mille-feuille ». Puis il demande des précisions sur l'animation du site B6.

M. CHEVALIER reprend sa présentation qui concerne la troisième partie de son exposé consacrée au site B6, puis à la présentation d'actions mises en œuvre en Ardèche sur différents sites Natura2000. Il précise que pour le site B6, la prochaine grande étape est de lancer l'étude du DOCOB. Actuellement, M. CHEVALIER est dans les préalables de ce lancement d'étude et particulièrement dans la concertation. Il rencontre différents acteurs du territoire afin de recueillir de la bibliographie et des données sur les aspects faune, flore, milieu et activité socio-économique, en vue de proposer un nouveau périmètre d'étude. L'objet est de mettre en avant les secteurs où s'inscrivent des enjeux environnementaux (sites d'intérêt communautaires), à proximité du site B6, afin de les intégrer et de les proposer dans l'étude du DOCOB.

En ce qui concerne la présentation de la démarche et du site Natura2000, le SMEC souhaitait réaliser une première campagne de 3 réunions de présentation, et de se servir de cette première approche pour définir la suite à donner. Il est vrai que le constat des deux premières réunions n'est pas encourageant, plus de 70 personnes étaient invitées ce soir et seulement 7 ont répondu présents. Le SMEC clôturera donc cette première campagne de présentation avec une troisième et dernière réunion qui sera réalisée sur la partie « Glueyre, Orsanne et Auzène ». La date et le lieu restent à fixer.

M. CHEVALIER termine sa présentation à 19h45.

M. SARZIER (CNR) invite M. CHEVALIER à le rencontrer prochainement. La CNR réalise de nombreuses études sur le Rhône et ses affluents qu'elle peut mettre à la disposition du SMEC, si il est intéressé. M. CHEVALIER reprendra contact avec M. SARZIER pour convenir d'une rencontre.

## **CONTACT**

Pour tous renseignements veuillez prendre contact avec le chargé de mission du site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » :

Guillaume CHEVALIER  
Syndicat Mixte Eyrieux Clair  
1, rue de la Pize  
07160 LE CHEYLARD  
04.75.29.72.93. (ligne directe)  
[natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr](mailto:natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr)

Monsieur le Président du comité de pilotage local du site B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

  
Marc CHOUTEAU